

|  |
| --- |
| **TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE**  **DU SYSTÈME D’INFORMATION COMPTABLE**  **DE L’ASSEMBLÉE NATIONALE ET DES APPLICATIONS DE PAIE ET DE GESTION DES PRÊTS (SAP)**  **ACCORD-CADRE n° 2020AN-16**  **RÈGLEMENT DE CONSULTATION**  **Commun À tous les lots (A, B et C)** |

**DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :**

**Vendredi 16 juillet 2021 à 12 h 00**

**REMISE ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE**

**EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2132-2 ET R. 2132-7 du code de la commande publique**

section I

# Pouvoir adjudicateur

1. **Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur**

***Assemblée nationale***

126, rue de l’Université - 75355 PARIS 07 SP

Tél : 01 40 63 85 12 - Mél : [dacp@assemblee-nationale.fr](mailto:dacp@assemblee-nationale.fr)

Profil acheteur : PLACE (plateforme des achats de l’État)

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

* 1. **Coordonnées auxquelles des informations complémentaires peuvent être obtenues**

***Assemblée nationale***

Division des Achats et de la commande publique

Tél. : 01 40 63 85 95 – Mél. : [dacp@assemblee-nationale.fr](mailto:dacp@assemblee-nationale.fr)

Les questions doivent être adressées sur le profil acheteur de l’Assemblée nationale, accessible depuis le site :

http://www.assemblee-nationale.fr (rubrique « marchés publics »)

ou à l’adresse url : **https://www.marches-publics.gouv.fr**

1. **Type de pouvoir adjudicateur**

ASSEMBLÉE NATIONALE

**section ii**

# Objet dE L’ACCORD-Cadre

* 1. **Type de marché de services**

**Services informatiques et services connexes**

* 1. **Objet de l’accord cadre :**

L’accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations de maintenance applicative (corrective, adaptative et évolutive) d’assistance, de formation, d’assistance à maîtrise d’ouvrage et d’assistance à maîtrise d’œuvre et tierce recette applicative portant sur les applications de l’Assemblée nationale s’appuyant sur le progiciel SAP et incluant une couche additionnelle « secteur public ». Il comprend trois lots : TMA du système d’information comptable (lot A), TMA des systèmes de paie et gestion administrative, de gestion des prêts, de gestion des assurances-décès (lot B), TMA des systèmes de gestion des identités et d’authentification unique, de gestion des risques et conformité ainsi que des outils décisionnels et de support SAP (lot C).

* 1. **Forme du marché**

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande d’unités d’œuvre mono attributaire passé en application des articles L. 2124-2, L. 2125-1, R. 2124-2 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Des marchés subséquents peuvent être passés en applications des articles R2162-7 à R2162‑9 afin de préciser les caractéristiques et les modalités d’exécution des prestations qui ne sont pas fixées dans l’accord-cadre.

* 1. **Durée de l’accord-cadre**

Le marché est conclu pour une durée de deux ans, à compter de sa notification.

Le marché peut ensuite faire l’objet de 3 reconductions expresses d’une durée d’un an chacune.

La durée de 5 ans de l’accord cadre est justifiée par les investissements nécessaires à son exécution, en application de l’article L.2125-1 du code de la commande publique.

En cas de décision de non reconduction de l’Assemblée nationale, le titulaire en sera informé 3 mois minimum avant la date anniversaire du marché (cette dernière correspond à la date de notification).

Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

* 1. **Allotissement :**

⮽ Oui □ Non

* 1. **Lieu d'exécution**

Les prestations seront exécutées à l’Assemblée nationale, 126 rue de l’Université, 75007 Paris.

* 1. **Nomenclature communautaire pertinente (CPV) :**

72000000-5 Services informatiques et services connexes

72212000-4 Services de programmation de logiciels d'application

* 1. **Les variantes seront‑elles prises en considération ?**

⬜ Oui ☒ **Non**

* 1. **Estimation accord cadre**

Le montant total du marché est estimé à 5 712 500 euros TTC sur 5 ans

* 1. **Estimation des lots de l’accord cadre**

Les 3 lots de l’accord cadre sont estimés, sur 5 ans à :

Lot A, TMA du système d’information comptable : 1 037 500 euros TTC

Lot B, TMA des systèmes de paie et gestion administrative, de gestion des prêts, de gestion des assurances-décès: 3 712 500 euros TTC

Lot C, TMA des systèmes de gestion des identités et d’authentification unique, de gestion des risques et conformité ainsi que des outils décisionnels et de support SAP : 962 500 euros TTC

section iii

# procedure

* 1. **Type de procédure**

**Appel d’offres ouvert** (articles L. 2124-2, R. 2125-1, R. 2124-2°1, R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 du code de la commande publique).

* 1. **Critères de sélection des candidatures**

Les candidats seront sélectionnés sur la base de leurs capacités professionnelles, techniques et financières à exécuter le marché compte tenu de ses caractéristiques principales.

Ces éléments seront analysés sur la base des justificatifs présentés par les soumissionnaires dans la partie « candidature » de leur dossier (cf. §4 de la section IV ci-après).

L’Assemblée nationale se réserve le droit d’analyser les offres avant les candidatures, conformément à l’article R. 2161-4 du code de la commande publique.

*Si le candidat entend demander la prise en compte des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens existant entre ces opérateurs et lui-même, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques en produisant, pour ces derniers, les mêmes documents que ceux qui sont exigés de lui à la section IV du présent règlement de consultation. Il doit également apporter la preuve qu’il en disposera pour l’exécution du présent marché en produisant un engagement écrit de chacun de ces opérateurs économiques.*

* 1. **Critères d’attribution**

L’accord-cadre sera attribué au candidat ayant présenté l’offre la plus avantageuse au regard des critères énoncés en **annexe 2** du présent règlement de la consultation.

L’Assemblée nationale pratiquera une notation de chacun des critères sur une échelle de 0 à 5, 5 étant la meilleure note.

Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée.

* 1. **Renseignements d’ordre administratif**

La langue devant être utilisée dans l’offre est le français.

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

* 1. **Échanges d’informations avec les candidats (le cas échéant)**

Les candidats sont informés que les échanges d’informations avec le pouvoir adjudicateur (demandes de complément de candidature en application des articles R. 2144-2 et R. 2144-6 du CCP ou de précision sur les offres) seront effectués par courrier électronique ou par la plateforme PLACE, en utilisant l’adresse électronique indiquée par le candidat dans l’acte d’engagement.

* 1. **Renseignements complémentaires (le cas échéant)**

Les renseignements complémentaires éventuels sur le cahier des charges sont communiqués par l’Assemblée nationale, **au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres**, aux candidats ayant retiré un dossier de consultation sur le portail de la commande publique de l’Assemblée nationale ou auprès de la Division des Achats et de la commande publique.

Les demandes de renseignements complémentaires doivent être adressées à l’Assemblée nationale **au plus tard huit (8) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres**.

* 1. **Documents à fournir par l’attributaire du marché**

L’attributaire disposera d’un **délai de quatre (4) jours ouvrables** pour produire les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant qu’il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ainsi que les autres pièces demandées aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail. S’il est en redressement judiciaire, il devra également fournir, en plus des pièces énumérées ci-dessus, la copie du ou des jugements prononcés.

# Section IV

# AUTRES RENSEIGNEMENTS

* 1. **Conditions relatives au marché**

**Cautions et garanties exigées (le cas échéant)** : Aucune caution n'est exigée.

**Modalités essentielles de financement et de paiement** : Budget de l'Assemblée nationale – ressources propres. État français. Le mode de paiement par l'Assemblée nationale est le virement bancaire, le paiement intervenant dans un délai de 30 jours.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché** (le cas échéant) : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

* 1. **Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l’acheteur public)**
* Règlement de la consultation (RC) et ses annexes (dont le cadre de réponses attendues) ;
* Pour chaque lot, acte d’engagement (AE) et son annexe (fichier Excel : DPF de l’unité d’œuvre UO2, BPU et DQE);
* Cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun aux trois lots ;
* Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), commun aux trois lots et son annexe ;
* Règlement intérieur sur les marchés publics de l’Assemblée nationale.
  1. **Composition du dossier d’offre**
* **un premier dossier intitulé « CANDIDATURE »** :

Le candidat peut choisir de présenter sa candidature :

* soit en fournissant les déclarations du candidat (DC1, DC2) et les déclarations ou documents demandés ;
* soit sous la forme du document unique de marché européen (DUME).
* **Candidature hors e-DUME**
* ***Éléments relatifs à la capacité juridique***
* **Lettre de candidature** (imprimé DC 1 disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>) ou document équivalent. En cas de groupement, une seule lettre de candidature est établie pour l'ensemble du groupement ; elle est renseignée et signée par tous les membres du groupement ; elle précise la nature du groupement et désigne un mandataire ;

* **Déclaration sur l’honneur** prévue à l’article R. 2143-3 du code de la commande publique (*modèle proposé en annexe 1 au présent règlement de la consultation*).
* ***Éléments relatifs aux capacités économique et financière***
* **Déclaration concernant le chiffre d'affaires** global de l'entreprise et le chiffre d'affaires concernant des prestations équivalentes à celles du présent marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
* ***Éléments relatifs aux références professionnelles et capacités techniques***
* **Déclaration indiquant les effectifs du candidat,** précisant l’importance relative du personnel d’encadrement et des techniciens ;
* **Liste de prestations en rapport direct avec l’objet du marché, effectuées par le candidat** au cours des trois dernières années, indiquant la date, le montant, le lieu, la nature des prestations exécutées et les coordonnées d’un interlocuteur pour chaque référence citée ;

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tous moyens, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il se présente.

*Rappel : Si le candidat entend demander la prise en compte des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens existant entre ces opérateurs et lui, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques en produisant les mêmes documents concernant ces derniers que ceux qui sont exigés de lui ci-dessus. Il doit également apporter la preuve qu'il en dispose pour l'exécution du présent marché en produisant un engagement écrit de l'opérateur économique.*

* **Candidature sous forme de e-DUME**

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d’un formulaire DUME. Celui-ci devra contenir les informations relatives aux capacités juridique, économique, financière, professionnelle et technique demandées ci-dessus.

Le formulaire DUME est disponible sur la plateforme PLACE sur la base d’un modèle établi par l’acheteur à l’occasion de la consultation ou par le biais du Service Dume :

[https://dume.chorus-pro.gouv.fr](https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/).

* **et un second dossier intitulé « OFFRE » contenant** :

1. **L'acte d'engagement** dûment complété, daté et signé, et son annexe (fichier Excel) (DPF de l’unité d’œuvre UO2, BPU et DQE);
2. **Le cadre de réponses attendues** permettant d’apprécier l’offre du candidat par rapport à chacun des critères et sous-critères d’attribution figurant dansl’annexe 2 au présent règlement.
   1. **Modalités de remise des offres**

Conformément aux dispositions de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les dossiers doivent être déposés **exclusivement par voie électronique** sur le portail de dématérialisation des marchés publics de l'Assemblée nationale : plateforme des achats de l’État (PLACE), accessible à l’URL suivante :

http://www.assemblee-nationale.fr (rubrique marchés publics)

ou à l'adresse suivante :

**https://www.marches-publics.gouv.fr**

**L’inscription sur le site, gratuite, est obligatoire**. Elle permet de bénéficier des alertes par courriel en cas d'avis rectificatif ou de renseignements complémentaires éventuels sur le dossier de la consultation.

Afin de préparer le dépôt de la réponse électronique, il est recommandé de procéder à un diagnostic du poste de travail pour en vérifier la configuration. Un test de configuration est accessible sur la page d’accueil de la plateforme PLACE.

Les prérequis techniques nécessaires à l’utilisation du site sont mentionnés sur toutes les pages de la plateforme (rubrique « Prérequis techniques » en bas de page).

La signature électronique des formulaires de candidature et des pièces du dossier **n’est pas exigée**.

Le candidat dont l’offre aura été retenue sera invité à produire un acte d’engagement portant une signature manuscrite de la personne ayant pouvoir d’engager l’entreprise, ainsi que le cachet de celle-ci.

Informations techniques importantes : la **durée du dépôt** dépend directement de la **taille des fichiers transmis** et de la **qualité de votre connexion Internet**. L'utilisation du protocole sécurisé HTTPS augmente également la durée de cette opération. **Les candidats sont donc invités à s’organiser afin que leurs dépôts arrivent dans les délais prévus dans le règlement de la consultation.**

Une **copie de sauvegarde**, par transmission sur support physique électronique (clé USB, carte mémoire…) ou sur support papier, est recommandée. Cette copie de sauvegarde doit être transmise dans le délai imparti pour la remise des offres à la division des Achats et de la commande publique de l’Assemblée nationale (adresse indiquée dans la section I du présent règlement de la consultation). Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant le nom du candidat et la mention lisible : « Marché 2020AN-16 – copie de sauvegarde du dossier d'offre ».

**Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites indiquées sur la première page du présent règlement de la consultation ne seront pas retenus.**

**Les pièces du marché ne doivent faire l’objet d’aucune modification.**

**ANNEXE 1**

**DÉCLARATION SUR L'HONNEUR  
relative aux interdictions de soumissionner**

Je, soussigné

en qualité de

agissant pour le compte de (société, entreprise) :

déclare sur l’honneur que l’entreprise

n'entre dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141‑1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et notamment est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Fait à       , le

Signature

# ANNEXE 2

# CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES POUR TOUS LES LOTS

L’accord-cadre sera attribué au candidat qui aura remis l’offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés dans les conditions définies ci‑après.

L’Assemblée nationale pratiquera une notation de chacun des critères sur une échelle de 0 à 5, 5 étant la meilleure note. Chaque critère sera ensuite affecté des pondérations indiquées ci-dessous afin de définir une note globale sur 500. L’accord-cadre sera attribué au candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée.

Le candidat présentera ses réponses en se conformant au cadre des réponses attendues figurant en annexe 3.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

* **Critère n°1 : Pertinence de l’organisation générale (coefficient 40)**

Elle sera appréciée au vu des réponses apportées aux points a) à d) du cadre des réponses attendues selon les deux sous-critères suivants :

* les profils professionnels des consultants susceptibles d’exécuter les prestations, leur qualification et expérience (coefficient 20)
* la répartition des charges en jours-hommes associées à chaque profil d’intervenant (coefficient 20)
* **Critère n°2 : Méthodologie et dispositif mis en place pour réaliser les prestations (coefficient 20)**

Elle sera appréciée au vu des réponses apportées aux points e) à m) du cadre des réponses attendues.

* **Critère n°3 : Prix au regard du devis quantitatif estimatif (coefficient 40) *(cf. fichier Excel, annexe 3 de l’acte d’engagement de chaque lot, 3ème onglet du fichier)***

# Annexe 3

# CADRE DES RÉPONSES ATTENDUES

# (*cf Fichier Excel)*